



Echec Controle Primaire

Par exolune

Bonjour à tous,

Je suis ingénieur et ai postulé dans un grand groupe dans le secteur de la défense. J'ai posé ma démission pour accéder au poste en question et ai signé pour un CDI. La signature a entraîné une enquête "contrôle primaire" suite à un dossier Sophia CPR (demande d'accès à une zone protégée).

La RH m'a appelé pour me signifier que le résultat de cette enquête était négatif ne me permettant pas d'accéder au site, rendant caduque le contrat de travail.

Je précise que j'ai travaillé pour d'autres sociétés auparavant dans le secteur de la défense et que j'ai notamment été habilité CD avec réserve.

Je ne saurais dire ce que cela implique, ma femme étant franco-algérienne, j'ai supposé que les réserves étaient liées à mon statut marital.

Deux questions :

-Comment puis-je faire pour savoir ce qui a bloqué mon acceptation ?

-Sachant que je ne peux pas me rendre sur le site et faire ne serait-ce qu'un jour de ma période d'essai, je suis aussi bloqué pour percevoir le chômage (puisque j'ai démissionné de mon premier poste). Que puis-je faire pour percevoir le chômage sachant que je ne suis pas à l'origine de la rupture du contrat ?

En espérant que vous pourrez m'aider

Par kang74

Bonjour

Je suis étonnée que le contrat n'ait pas mentionnée de réserves à ce sujet : à faire voir à un avocat .

C'est curieux aussi, que connaissant le process, parfois long de ce temps d'enquête vous ayez déjà démissionné .

Vous comprenez bien que les choses changent rapidement actuellement niveau précautions et vigilance due simplement à la situation géopolitique de la France et du Monde .

Mais ils n'ont pas à vous dire quoi que ce soit, même si vous contester au TA